

# Procès-verbal de l'Assemblée générale

du 8 juin 2021 au Modern Times

Monica Simonet ouvre l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux participants. Le Conseil Fédéral ayant tout récemment assoupli les restrictions sanitaires pour de tels événements, elle est contente qu'elle puisse être tenue en respectant bien entendu les gestes barrières.

Se sont excusé(e)s : Anne-Lise Knopf (Pro Riviera), Serge Ansermet, John Darbyshire, Roland Demeville, Jacques Guelpa, Rocco Lecci et Robert Gilliéron.

17 membres, y compris la présidente, sont présents. La majorité est donc de 9.

Monica Simonet se réjouit de la participation qui n'a pas été aussi élevée depuis des années. C'est sûrement la mise à l'enquête du Plan d'Affectation en "Veyre-Derrey" qui est à l'origine du regain d'intérêt.

## Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel quel.

## Procès-verbal de l'AG du 19 mars 2019

La lecture du document n'est pas demandée. La discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale est ouverte, la parole n'est pas demandée. Au vote, le PV de l'Assemblée Générale du 19 mars 2019 est accepté par la majorité moins 1 abstention.

### 1. Rapport de la présidente

*Depuis notre dernière Assemblée Générale en mars 2019, notre comité s'est réuni à 7 reprises dont 2 fois en visioconférence à cause de la pandémie. Les diverses tâches ont été réparties comme suit : Adelbert Bucher s'est occupé en collaboration avec Florence Tinguely de la trésorerie, Florence Tinguely s'est investie pour le secrétariat, Ernest Boget, Max Muller et Robert Mansourian ont appuyé le comité par leur expérience dans toutes les décisions à prendre. Je les remercie tous pour leur investissement qui a permis de préserver intacts les intérêts du GAPS.*

*Je remercie également notre webmaster Robert Gilliéron, aujourd'hui excusé, pour les mises à jour de notre site internet qui étaient fréquentes ces derniers temps.*

*Pendant ces deux années passées, les affaires qui nous occupent n'ont évolué d'abord que très lentement. Mais à la fin de l'hiver 2020/2021 tout s'est accéléré. La mise à l'enquête publique concernant le Plan d'Affectation en Veyre-Derrey, dont l'échéance avait été repoussée pour diverses causes comme des demandes complémentaires émises par différents services cantonaux et la pandémie, est devenu réalité.*

*En tant que conseillère communale, je suis en première loge pour savoir ce qui se prépare dans les coulisses. Dès que j'ai eu connaissance des dates de la mise à l'enquête publique, j'en ai informé le comité qui a décidé d'en aviser nos membres par un flyer que nous avons distribué en même temps que la convocation à l'assemblée générale. Des flyers ont aussi été distribués par un tout ménage pour atteindre un maximum de citoyens.*

*Puis il a fallu préparer une opposition pour le GAPS. Ont collaboré dans cette affaire : Ernest Boget, Roger Carrard, John Darbyshire, Yves Filippozzi et Claude Schwab. Nous avons travaillé dans une bonne complémentarité de personnes ayant de l'expérience, du savoir-faire, des connaissances des procédures et la mémoire de ce qui s'est fait dans ce secteur de la Veyre-Derrey dans le passé.*

*Ernest Boget a été le "rédacteur en chef" du document qui est publié sur notre site internet.*

*Pour faciliter le dépôt d'oppositions personnelles par nos membres, nous avons, en parallèle préparé un canevas mentionnant les points les plus problématiques. Nous avons distribué de tels canevas en format papier aussi dans les boîtes aux lettres des habitants proches de la zone de la Veyre-Derrey. Cela a valu la peine, nous l'avons appris dans la presse, un total de 34 oppositions ont été déposées dont certaines aussi par d'autres associations comme l'ATE et PRO RIVIERA.*

*Lors de la séance du Conseil communal le 3 mai 2021, M. Yves Filippozzi et moi-même sommes intervenus pour faire part de nos réflexions et réserves concernant ce dossier. Lors de la même séance, une lettre de Monsieur Roger Carrard adressée au Président du Conseil communal a été lue. Les contenus de ces interventions se trouvent sur notre site internet.*

Monica Simonet passe la parole à Ernest Boget.

*Bonsoir à tous et à toutes*

*Avant d'aborder le sujet, j'aimerais vous féliciter d'être venus nombreux à notre assemblée.*

*J'aimerais surtout relever le travail exceptionnel de notre présidente qui, durant ses deux années de fonction, s'est investie constamment pour que notre groupement reste informé et vigilant face aux projets dans le secteur de la jonction de l'autoroute.*

*Pendant de nombreuses années nous scrutons le Pré au Blanc et le tir est venu de La Veyre-Derrey. Monica s'est attelée à réunir documentation et opinions de personnes de bonne volonté pour lutter contre cette menace d'une nouvelle vague de trafic au cœur de notre commune.*

*La menace est de taille et il est important de réveiller les consciences.*

*Dans l'opposition formulée par le GAPS nous avons rappelé la situation particulière de la commune de St-Légier traversée par deux autoroutes et par un dense réseau de distribution du trafic en plein milieu d'habitations. Or nos autorités communales et cantonales ne voient que la concurrence pour l'emploi des sites dit industriels de Bulle et de Châtel-St-Denis où les zones habitées sont plus en retrait et comptent une plus faible population.*

*Dans les articles de la presse nous n'avons pu lire que des éloges à la création d'emplois et au développement économique mais rien sur les impacts à l'environnement. Et cela en pleine époque où l'on est appelé à prendre des mesures contre le réchauffement climatique.*

*Le PA de la Veyre-Derrey n'est que le premier pas du Pôle stratégique que veulent réaliser les autorités. Sont en attente les densifications des zones existantes de La Veyre d'En-Haut et de Rio Gredon, puis le PA de Ferreyres et la reconversion ou réalisation du PA de Pré au Blanc. (illustration)*

*Pour juger de l'impact sur l'environnement de ce pôle c'est **l'ensemble de ses projets** qui doit faire l'objet d'une étude, sur l'environnement et l'augmentation du trafic les effets du trafic. A noter que les lois ne considèrent pas le trafic comme un domaine de l'environnement. Seuls ses effets sur la santé sont pris en considération : le bruit et la pollution de l'air.*

*Pour faire passer ces impacts sous silence les autorités recourent à la politique **du saucissonnage**, projet par projet.*

*Le groupe de travail nommé par Monica a fait ressortir toutes une série de lacunes qui sont relevées dans l'opposition, à savoir :*

- *Des apports de trafic non pris en considération ;*
- *Des mesures bancales pour un report sur la mobilité douce, mentionnées dans le projet, dont le financement n'est en plus pas assuré ;*
- *L'engagement de Fr. 7 millions de par la commune sans en avoir référé au législatif, et j'en passe.*

*Les prochaines étapes sont :*

- *Les oppositions sont actuellement étudiées par notre Municipalité.*
- *Les opposants sont invités par la Municipalité à participer à une séance de conciliation. Pour le GAPS c'est le 17 juin. Municipalité et mandataires vont essayer de nous convaincre que nos griefs ne sont pas fondés. A moins de recevoir la preuve que nous nous sommes trompés, nous maintiendrons l'opposition*
- *En principe cet automne encore, un préavis concernant le PA de la Veyre-Derrey sera déposé au conseil communal. Ce document contiendra les oppositions et les réponses données à leurs griefs par la Municipalité.*
- *En cas de refus du préavis, le projet est enterré, en tout cas pour un moment. En cas d'acceptation, le dossier sera envoyé au Canton et la décision concernant l'acceptation du projet appartiendra au Conseil d'Etat.*
- *Ensuite la balle est à nouveau dans notre camp. Nous pourrions déposer un recours auprès du tribunal administratif. Il semble qu'il faille compter avec des dépenses d'à peu près CHF 5'000.- pour une telle procédure. Une autre solution serait de lancer un référendum.*

*Le GAPS ne peut légalement pas recourir à des niveaux supérieurs. Pour cette raison, le comité envisage d'approcher, le cas échéant, l'ATE ou un autre opposant ayant qualité pour agir.*

Monica Simonet remercie Ernest Boget pour ses explications.

## **2. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes**

Les comptes sont présentés au beamer.

### Comptes de l'association – exercice 2019

- Le solde du compte 18-5957-9 s'élève à **Fr. 8634.80** au 31.12.2019.
- Le solde du compte e-deposito 92-201173-8 s'élève à **Fr. 14'369.75** au 31.12.2019.
- L'année se solde avec un excédent de recettes de **Fr. 695.80**.

### Comptes de l'association – exercice 2020

- Le solde du compte 18-5957-9 s'élève à **Fr. 9757.20** au 31.12.2020.
- Le solde du compte e-deposito 92-201173-8 s'élève à **Fr. 14'369.75** au 31.12.2020.
- L'année se solde avec un excédent de recettes de **Fr. 1122.40**.

M. Jacques Guelpa vérificateur des comptes s'étant excusé, c'est M. Pierre-Alain Poletti qui lit le rapport des vérificateurs. Ces derniers ont constaté que les comptes sont très bien tenus.

L'assemblée n'a pas de questions concernant les comptes. Lors de la votation, il n'y a pas d'avis contraire ou d'abstentions. Les comptes sont acceptés à l'unanimité

Monica Simonet aborde le sujet des frais éventuels à engager pour un recours au Tribunal Administratif. Au vote et à l'unanimité, il est donné décharge au comité d'engager des frais pour poursuivre la procédure de l'opposition du GAPS jusqu'à un montant de Fr. 5'000.-.

### 3. Election du comité exécutif et des vérificateurs des comptes

Comité : Robert Mansourian et Ernest Boget se retirent du comité. Deux candidats doivent donc être trouvés pour les remplacer. A noter qu'Ernest Boget restera à disposition du comité en tant que soutien technique et bien entendu pour poursuivre les étapes à venir concernant l'opposition.

L'ancien comité continuera à officier jusqu'à l'assemblée générale prochaine, lors de laquelle des candidats pour constituer un nouveau comité seront présentés.

Vérificateurs des comptes : M. Jacques Guelpa a informé Mme Simonet qu'il souhaitait si possible être remplacé. Roland Rapin se porte candidat. Nous remercions Roland pour sa disponibilité.

Les contrôleurs des comptes pour le prochain exercice sont donc Messieurs Pierre-Alain Poletti et Roland Rapin.

### 4. Informations sur l'état actuel et le devenir du Pré-au-Blanc, La Veyre-Derrey et la zone industrielle de Fenil

Pour ses explications M. Yves Filippozzi se base sur le texte de l'opposition de l'ATE.

### 5. Approbation modifications statuts

M. Adelbert Bucher présente au beamer les modifications, voir annexe.

Au vote et à l'unanimité, les modifications des statuts sont acceptées.

### 6. Propositions individuelles et Divers

Monsieur Roger Carrard et Madame Hélène Greset regrettent qu'il n'y ait pas davantage d'interventions au Conseil communal contre le PA en Veyre-Derrey. Monica Simonet informe l'assemblée qu'elle-même et Yves Filippozzi sont déjà intervenus à ce sujet. Elle estime qu'il est contre-productif de revenir à la charge encore une fois. Elle interviendra lorsque le projet sera présenté au conseil communal.

Monica Simonet remercie les personnes qui se sont exprimées durant cette séance et toute l'assemblée pour son attention.

La séance est close à 22h10. Elle est suivie d'une petite verrée qui est servie au bar.


Pour le procès-verbal :

La secrétaire



Florence Tinguely

La présidente



Monica Simonet

Annexes : Statuts modifiés

# Groupement pour l'avenir du Pré-au-Blanc à St-Légier (GAPS)

## Statuts

Dans le texte, le masculin inclut le féminin et est utilisé, sans discrimination dans le but d'alléger le document.

### Table des matières

|     |                           |   |
|-----|---------------------------|---|
| 1.  | But                       | 1 |
| 2.  | Action                    | 1 |
| 3.  | Siège                     | 1 |
| 4.  | Membres                   | 1 |
| 5.  | Organes                   | 1 |
| 6.  | Assemblée générale        | 2 |
| 7.  | Comité exécutif           | 2 |
| 8.  | Vérificateurs des comptes | 2 |
| 9.  | Commission technique      | 2 |
| 10. | Ressources                | 2 |
| 11. | Durée                     | 2 |

### 1. But

Le groupement est une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse, sans but lucratif. Ce groupement a pour but de veiller à l'aménagement de la parcelle du Pré-au-Blanc et de ses environs, ainsi que des voies d'accès, afin que le site soit affecté à un aménagement rationnel du territoire, d'une façon conforme à l'intérêt général et régional. Ce groupement se propose en particulier de promouvoir les projets qui sont conformes à cet intérêt public et de combattre des projets privilégiant des intérêts privés et commerciaux.

### 2. Action

Le groupement est autonome et indépendant de tout autre mouvement. Son action se déroule avec un langage percutant et poli et dans le respect de l'opinion d'autrui.

Le groupement reste ouvert à d'autres propositions et maintient le dialogue avec la Municipalité.

### 3. Siège

Le siège de l'Association est à St-Légier.

### 4. Membres

Toute personne qui souscrit aux buts de l'Association peut y adhérer. Les membres ne sont pas responsables personnellement des dettes de l'Association.

### 5. Organes

Les organes de l'Association sont :

- a) L'Assemblée générales
- b) Un Comité exécutif formé de 3 à 5 membres
- c) Les Vérificateurs des comptes
- d) La Commission technique formé de 2-3 personnes

# Groupement pour l'avenir du Pré-au-Blanc à St-Légier (GAPS)

## 6. Assemblée générale

L'Assemblée générale désigne le Président et les membres du Comité exécutif et exerce les autres attributions que lui confère la loi et les statuts. Chaque membre présent dispose d'une voix.

## 7. Comité exécutif

Le Comité exécutif est élu pour 2 ans. Il est rééligible. Il se constitue lui-même. Il peut s'adjoindre d'autres membres disposés à accomplir différentes tâches occasionnelles.

L'Association est engagée sous la signature collective du président et d'un membre du Comité et, si le président n'est pas disponible, sous la signature collective de deux de ses membres.

Le Comité exécutif s'occupe des affaires courantes et exerce toutes les attributions qui ne sont pas confiées à un autre organe par la loi ou les statuts. Il a la compétence pour admettre de nouveaux membres.

## 8. Vérificateurs des comptes

L'Assemblée générale nomme pour 2 ans 2 vérificateurs des comptes et un suppléant. Ils sont rééligibles.

## 9. Commission technique

Les membres de la Commission technique sont choisis par le Comité exécutif. Les membres peuvent ne pas appartenir à l'Association. Dans ce cas, ils n'ont qu'une voix consultative à l'Assemblée générale.

## 10. Ressources

Les ressources de l'association sont :

- a) Les cotisations dont le montant est fixé pour 2 ans par l'Assemblée générale
- b) Les dons

## 11. Durée

L'Association peut être dissoute lors d'une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire par décision des 2/3 des membres présents ou si la constitution du comité n'est pas possible. La proposition de dissolution doit être portée à l'ordre du jour.

Reste cependant réservé l'art. 77 du CCS.

Le capital restant sera affecté à une autre association ou un parti (regroupement) politique dont les objectifs sont similaires au but du GAPS ou à un but d'utilité publique en faveur d'une œuvre de bienfaisance. En principe l'Assemblée générale désignera l'association, le parti politique ou l'œuvre de bienfaisance auquel le capital restant sera versé.

Ainsi adopté à l'Assemblée générale constitutive du 8 septembre 1987.

L'art. 10 nouveau a été adopté en Assemblée générale du 22 octobre 1992.

L'art. 1 a été modifié et adopté en Assemblée générale du 20 novembre 1996.

Les art. 1 et 11 ont été modifiés et adoptés en Assemblée générale du 29 novembre 2002

Les art. 5, 9 et 11 ont été modifiés et adoptés en Assemblée générale du 8 juin 2021